



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION  
n° 2025 - 06 - 46

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 085-200023778-20251217-DL2025\_06\_46-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"  
Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Tiphany JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du rapport d'activité 2024 du SYDEV**

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est adhérent au Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) qui, aux termes de ses statuts exerce les compétences suivantes :

- Distribution publique d'électricité et de gaz
- Développement du Très Haut Débit
- Eclairage public
- Efficacité énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Promotion et sensibilisation à la mobilité durable

Ce dernier a transmis, par mail en date du 13 octobre dernier, le rapport d'activité annuel 2024 qu'il se doit d'établir, dans la mesure où il exerce des compétences pour le compte de la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-39 et L5216-1 et suivants,**

**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vigueur approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,**

**Vu l'arrêté n° 20217-DRCTAJ/3-470 en date du 22/06/2017 portant extension de périmètre et modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SYDEV),**

**Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SYDEV),**

**Vu le rapport d'activité 2024 du SYDEV,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 novembre 2025,**

**Vu le rapport,**

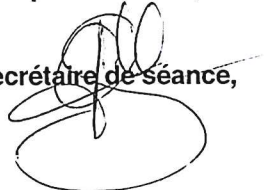
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du SYDEV ;**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures en exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

**Le Secrétaire de séance,**



**André COQUELIN**

**Givrand, le 22 décembre 2025**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2025  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 22 DEC. 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*